

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DIRECT SUR ROUILLE PEINTURE FER BRILLANT ARGENT

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : DIRECT SUR ROUILLE PEINTURE FER BRILLANT ARGENT

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Utilisation professionnelle

Utilisation par les consommateurs

Utilisations non recommandées

Aucune

Utilisation du produit : Peinture en phase solvant à usage extérieur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Akzo Nobel Decorative Paints France

Département : Hammerite

Z.I. "Les Bas Prés"

C.S. 70113

60761 Montataire Cedex

France

N° Téléphone : 03.44.64.91.00 N° Télécopie : 03.44.64.91.90

www.hammerite.fr

Adresse email de la

: fds.fr@akzonobel.com

personne responsable

pour cette FDS

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fournisseur

Numéro de téléphone : N° Téléphone : 03.44.31.39.39 (24H/24)

www.quickfds.com - (Fournisseur: Hammerite)

SECTION 2: Hazards identification

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Date d'édition/Date de révision : 19-12-2023 Version : 1

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure 1/21 AkzoNobel

DIRECT SUR ROUILLE PEINTURE FER BRILLANT ARGENT

SECTION 2: Hazards identification

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement

: Attention

Mentions de danger

: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

Généralités : P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

Prévention : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 - Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P240 - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de

réception.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P261 - Éviter de respirer les vapeurs.

Intervention : P370 + P378 - En cas d'incendie: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la poudre chimique

sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

P304 + P312 - EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un

médecin en cas de malaise.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

Stockage: P405 - Garder sous clef.

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de

2/21

manière étanche.

P403 + P235 - Tenir au frais.

Élimination : P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations

locales, régionales, nationales, et internationales.

Ingrédients dangereux

Éléments d'étiquetage

supplémentaires

: Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines

substances et

préparations dangereuses et de certains articles

dangereux

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les : Non applicable.

: Non applicable.

enfants

Avertissement tactile de

danger

: Non applicable.

Date d'édition/Date de révision : 19-12-2023 Version : 1

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure

AkzoNobel

DIRECT SUR ROUILLE PEINTURE FER BRILLANT ARGENT

SECTION 2: Hazards identification

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) : Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un

vPvB

N° 1907/2006, Annexe XIII

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

| Identifiants | % | Classification | Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA | Туре |
|---|--|--|---|--|
| REACH #: 01-2119463258-33 CE: 919-857-5 | ≥25 - ≤50 | Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 EUH066 | - | [1] |
| REACH #: 01-2119529243-45 CE: 231-072-3 CAS: 7429-90-5 Index: 013-002-00-1 | ≤10 | Flam. Sol. 1, H228 Water-react. 2, H261 | - | [1] |
| REACH #: 01-2119457273-39 CE: 918-481-9 | ≤3 | Asp. Tox. 1, H304 EUH066 | - | [1] |
| REACH #: 01-2119455851-35 CE: 918-668-5 CAS: 128601-23-0 | <2.5 | Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066 | EUH066: C ≥ 20% | [1] |
| REACH #: 01-2119486659-16 CE: 265-150-3 CAS: 64742-48-9 Index: 649-327-00-6 | ≤3 | Asp. Tox. 1, H304 EUH066 | - | [1] |
| REACH #: 01-2119488216-32 CE: 905-588-0 | <1 | Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412 | ETA [dermique] = 1100 mg/kg ETA [inhalation (vapeurs)] = 11 mg/ | [1] [2] |
| | REACH #: 01-2119463258-33 CE: 919-857-5 REACH #: 01-2119529243-45 CE: 231-072-3 CAS: 7429-90-5 Index: 013-002-00-1 REACH #: 01-2119457273-39 CE: 918-481-9 REACH #: 01-2119455851-35 CE: 918-668-5 CAS: 128601-23-0 REACH #: 01-2119486659-16 CE: 265-150-3 CAS: 64742-48-9 Index: 649-327-00-6 REACH #: 01-2119488216-32 | REACH #: 01-2119463258-33 CE: 919-857-5 REACH #: 01-2119529243-45 CE: 231-072-3 CAS: 7429-90-5 Index: 013-002-00-1 REACH #: 01-2119457273-39 CE: 918-481-9 REACH #: 01-2119455851-35 CE: 918-668-5 CAS: 128601-23-0 REACH #: 01-2119486659-16 CE: 265-150-3 CAS: 64742-48-9 Index: 649-327-00-6 REACH #: 01-2119488216-32 | REACH #: 01-2119463258-33 CE: 919-857-5 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 EUH066 REACH #: 01-2119529243-45 CE: 231-072-3 CAS: 7429-90-5 Index: 013-002-00-1 REACH #: 01-2119457273-39 CE: 918-481-9 REACH #: 01-2119455851-35 CE: 918-668-5 CAS: 128601-23-0 REACH #: 01-2119486659-16 CE: 265-150-3 CAS: 64742-48-9 Index: 649-327-00-6 REACH #: 01-2119488216-32 CE: 905-588-0 CE: 905-588-0 CE: 265-150-3 CAS: 64742-48-9 Index: 649-327-00-6 REACH #: 01-2119488216-32 CE: 905-588-0 CE: 905-588-0 CE: 265-150-3 CE: 265 | REACH #: 01-2119463258-33 CE: 919-857-5 REACH #: 01-2119529243-45 CE: 231-072-3 CAS: 7429-90-5 Index: 013-002-00-1 REACH #: 01-2119455851-35 CE: 918-481-9 REACH #: 01-2119455851-35 CE: 918-668-5 CAS: 128601-23-0 REACH #: 01-2119486659-16 CE: 265-150-3 CAS: 64742-48-9 Index: 649-327-00-6 REACH #: 01-2119488216-32 CE: 905-588-0 Vertical Septiment |

Date d'édition/Date de révision: 19-12-2023Version: 1Date de la précédente édition: Aucune validation antérieure3/21AkzoNobel

DIRECT SUR ROUILLE PEINTURE FER BRILLANT ARGENT

| RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants | | | | | |
|---|---|--|--|--|--|
| | Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus. | | | | |

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

- [1] Substance classée comme constituant un danger physique, pour la santé ou pour l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.

Inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Contact avec la peau

: Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

Ingestion

: Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Protection des sauveteurs

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

 Date d'édition/Date de révision
 : 19-12-2023
 Version
 : 1

 Date de la précédente édition
 : Aucune validation antérieure
 4/21
 AkzoNobel

DIRECT SUR ROUILLE PEINTURE FER BRILLANT ARGENT

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Le mélange a été évalué selon la méthode traditionnelle de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés toxicologiques. Voir Sections 2 et 3 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement.

Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau.

Les iets de liquide dans les veux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

L'ingestion peut entraîner nausées, diarrhées et vomissements.

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges

évanouissement

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation sécheresse gerçure

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes

peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous

surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements spécifiques: Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

: Ne jamais utiliser d'eau pour l'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

: Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion.

Date d'édition/Date de révision : 19-12-2023 Version : 1

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure 5/21 AkzoNobel

DIRECT SUR ROUILLE PEINTURE FER BRILLANT ARGENT

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Produits de combustion dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote oxydes de phosphore oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel antidéflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

Date d'édition/Date de révision
Date de la précédente édition

: 19-12-2023

Version : 1

: Aucune validation antérieure

6/21

AkzoNobel

DIRECT SUR ROUILLE PEINTURE FER BRILLANT ARGENT

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.4 Référence à d'autres rubriques

: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection

individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des

déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

Directive Seveso - Seuils de déclaration

Critères de danger

| | Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs) | |
|-----|---|-------------|
| P5c | 5000 tonne | 50000 tonne |

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au : Non disponible.

secteur industriel

Date d'édition/Date de révision : 19-12-2023 Version : 1

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure 7/21 AkzoNobel

DIRECT SUR ROUILLE PEINTURE FER BRILLANT ARGENT

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Nom du produit/composant | Valeurs limites d'exposition |
|--|--|
| Reaction mass of ethylbenzene and xylene | Ministère du travail (France, 3/2020). Absorbé par la peau. Notes: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) VLE: 442 mg/m³ 15 minutes. Forme: Risque d'allergie VLE: 100 ppm 15 minutes. Forme: Risque d'allergie VME: 221 mg/m³ 8 heures. Forme: Risque d'allergie VME: 50 ppm 8 heures. Forme: Risque d'allergie |

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

| Nom du produit/composant | Type | Exposition | Valeur | Population | Effets |
|-------------------------------------|------|--------------------------|------------------------|------------|------------|
| Poudre d'aluminium (stabilisée) | DNEL | Long terme | 3.72 mg/m ³ | Opérateurs | Local |
| | | Inhalation | | | |
| | DNEL | Long terme Inhalation | 3.72 mg/m ³ | Opérateurs | Systémique |
| | DNEL | Long terme Voie | 3.95 mg/ | Population | Systémique |
| | | orale | kg bw/jour | générale | |
| Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, | DNEL | Long terme | 0.41 mg/m ³ | Population | Systémique |
| isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics | | Inhalation | | générale | |
| | DNEL | Long terme | 1.9 mg/m ³ | Opérateurs | Systémique |
| | | Inhalation | | | |
| | DNEL | Long terme | 178.57 mg/ | Population | Local |
| | | Inhalation | m³ | générale | |
| | DNEL | Long terme Voie | 300 mg/kg | Population | Systémique |
| | | orale | bw/jour | générale | |
| | DNEL | Long terme Voie | 300 mg/kg | Population | Systémique |
| | | cutanée | bw/jour | générale | |
| | DNEL | Long terme Voie | 300 mg/kg | Opérateurs | Systémique |
| | | cutanée | bw/jour | | |
| | DNEL | Court terme | 640 mg/m ³ | Population | Local |
| | | Inhalation | | générale | |
| | DNEL | Long terme | 837.5 mg/ | Opérateurs | Local |
| | | Inhalation | m³ | | |
| | DNEL | Court terme | 1066.67 | Opérateurs | Local |
| | | Inhalation | mg/m³ | | |
| | DNEL | Court terme | 1152 mg/ | Population | Systémique |

Date d'édition/Date de révision
Date de la précédente édition

: 19-12-2023

19-12-2023

: Aucune validation antérieure

Version: 1

8/21

AkzoNobel

DIRECT SUR ROUILLE PEINTURE FER BRILLANT ARGENT

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

| OBRIQUE 6: Controles de | ı exh | · | | | |
|--|----------------------|--|--|--|---|
| | | Inhalation | m³ | générale | |
| | DNEL | Court terme | 1286.4 mg/ | Opérateurs | Systémique |
| | | Inhalation | m³ | | |
| Hydrocarbures, C9, aromatiques | DNEL | Long terme | 0.41 mg/m ³ | Population | Systémique |
| · | | Inhalation | | générale | • |
| | DNEL | Long terme | 1.9 mg/m³ | Opérateurs | Systémique |
| | | Inhalation | | • | |
| | DNEL | Long terme Voie | 11 mg/kg | Population | Systémique |
| | | orale | bw/jour | générale | |
| | DNEL | Long terme Voie | 11 mg/kg | Population | Systémique |
| | | cutanée | bw/jour | générale | · |
| | DNEL | Long terme Voie | 25 mg/kg | Opérateurs | Systémique |
| , | | cutanée | bw/jour | • | |
| | DNEL | Long terme | 178.57 mg/ | Population | Local |
| | | Inhalation | m³ | générale | |
| | DNEL | Court terme | 640 mg/m ³ | Population | Local |
| | | Inhalation | J | générale | |
| | DNEL | Long terme | 837.5 mg/ | Öpérateurs | Local |
| | | Inhalation | m³ | • | |
| | DNEL | Court terme | 1066.67 | Opérateurs | Local |
| 1 | | Inhalation | mg/m³ | • | |
| | DNEL | Court terme | 1152 mg/ | Population | Systémique |
| ! | | Inhalation | m³ | générale | • |
| | DNEL | Court terme | 1286.4 mg/ | Opérateurs | Systémique |
| | | Inhalation | m³ | · | , |
| naphta lourd (pétrole), hydrotraité | DNEL | Long terme | 0.41 mg/m ³ | Population | Systémique |
| | | Inhalation | · · | générale | |
| | DNEL | Long terme | 1.9 mg/m³ | Opérateurs | Systémique |
| | | Inhalation | J | ' | , , |
| | DNEL | Long terme | 178.57 mg/ | Population | Local |
| | | Inhalation | m³ | générale | |
| | DNEL | Long terme Voie | 300 mg/kg | Population | Systémique |
| | | orale | bw/jour | générale | , |
| | DNEL | Long terme Voie | 300 mg/kg | Population | Systémique |
| | | cutanée | bw/jour | générale | , , |
| | DNEL | Long terme Voie | 300 mg/kg | Öpérateurs | Systémique |
| | | cutanée | bw/jour | • | , , |
| ! | DNEL | Court terme | 640 mg/m ³ | Population | Local |
| 1 | | Inhalation | J. | générale | |
| | DNEL | Long terme | 837.5 mg/ | Opérateurs | Local |
| ! | | Inhalation | m³ | • | |
| ! | DNEL | Court terme | 1066.67 | Opérateurs | Local |
| 1 | | Inhalation | mg/m³ | • | |
| 1 | DNEL | Court terme | 1152 mg/ | Population | Systémique |
| | - · · | Inhalation | m ³ | générale |) · · · · · · · · · · · · |
| 1 | DNEL | Court terme | 1286.4 mg/ | Opérateurs | Systémique |
| · · | , | | | - 60.00010 | - J = 15111119410 |
| ł | | | | | |
| Reaction mass of ethylhenzene and | DNFI | Inhalation | m³ | Population | Systémique |
| Reaction mass of ethylbenzene and xylene | DNEL | Inhalation Long terme Voie | m³ 1.6 mg/kg | Population générale | Systémique |
| | | Inhalation Long terme Voie orale | m³ 1.6 mg/kg bw/jour | générale | , |
| | DNEL DNEL | Inhalation Long terme Voie orale Long terme | m³ 1.6 mg/kg | générale Population | Systémique Systémique |
| | DNEL | Inhalation Long terme Voie orale Long terme Inhalation | m³ 1.6 mg/kg bw/jour 14.8 mg/m³ | générale Population générale | Systémique |
| | | Inhalation Long terme Voie orale Long terme Inhalation Long terme | m³ 1.6 mg/kg bw/jour | générale Population | , |
| | DNEL DNEL | Inhalation Long terme Voie orale Long terme Inhalation Long terme Inhalation | m³ 1.6 mg/kg bw/jour 14.8 mg/m³ 77 mg/m³ | générale Population générale Opérateurs | Systémique Systémique |
| | DNEL | Inhalation Long terme Voie orale Long terme Inhalation Long terme Inhalation Long terme Voie | m ³ 1.6 mg/kg bw/jour 14.8 mg/m ³ 77 mg/m ³ | générale Population générale Opérateurs Population | Systémique |
| | DNEL DNEL DNEL | Inhalation Long terme Voie orale Long terme Inhalation Long terme Inhalation Long terme Voie cutanée | m³ 1.6 mg/kg bw/jour 14.8 mg/m³ 77 mg/m³ 108 mg/kg bw/jour | générale Population générale Opérateurs Population générale | Systémique Systémique Systémique |
| Reaction mass of ethylbenzene and xylene | DNEL DNEL | Inhalation Long terme Voie orale Long terme Inhalation Long terme Inhalation Long terme Voie cutanée Long terme Voie | m³ 1.6 mg/kg bw/jour 14.8 mg/m³ 77 mg/m³ 108 mg/kg bw/jour 180 mg/kg | générale Population générale Opérateurs Population | Systémique Systémique |
| | DNEL DNEL DNEL | Inhalation Long terme Voie orale Long terme Inhalation Long terme Inhalation Long terme Voie cutanée Long terme Voie cutanée | m³ 1.6 mg/kg bw/jour 14.8 mg/m³ 77 mg/m³ 108 mg/kg bw/jour 180 mg/kg bw/jour | générale Population générale Opérateurs Population générale Opérateurs | Systémique Systémique Systémique Systémique |
| | DNEL DNEL DNEL | Inhalation Long terme Voie orale Long terme Inhalation Long terme Inhalation Long terme Voie cutanée Long terme Voie cutanée Court terme | m³ 1.6 mg/kg bw/jour 14.8 mg/m³ 77 mg/m³ 108 mg/kg bw/jour 180 mg/kg | générale Population générale Opérateurs Population générale | Systémique Systémique Systémique |
| | DNEL DNEL DNEL | Inhalation Long terme Voie orale Long terme Inhalation Long terme Inhalation Long terme Voie cutanée Long terme Voie cutanée | m³ 1.6 mg/kg bw/jour 14.8 mg/m³ 77 mg/m³ 108 mg/kg bw/jour 180 mg/kg bw/jour | générale Population générale Opérateurs Population générale Opérateurs | Systémique Systémique Systémique Systémique |

Date d'édition/Date de révision Date de la précédente édition : 19-12-2023

: Aucune validation antérieure

Version :

9/21

DIRECT SUR ROUILLE PEINTURE FER BRILLANT ARGENT

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle Inhalation

PNEC

Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-ceil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau

Protection des mains

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Gants recommandés : Viton ® ou Nitrile, épaisseur ≥ 0.38 mm. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture > 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Gants recommandés : Nitrile, épaisseur ≥ 0.12 mm.

Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau des gants.

La performance et l'efficacité des gants peut être diminuée par des dommages physiques/chimiques et une conservation inadéguate.

L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Protection corporelle

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences

Date d'édition/Date de révision: 19-12-2023Version: 1Date de la précédente édition: Aucune validation antérieure10/21

10/21 AkzoNobel

DIRECT SUR ROUILLE PEINTURE FER BRILLANT ARGENT

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149.

Autre protection cutanée

: Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire

: En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation. Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou mieux.

Les traitements tels que le ponçage à sec, le soudage, le brûlage etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage/sablage humide devra être utilisé si possible. Porter un équipement de protection personnel (respiratoire) adéquat, si l'exposition ne peut être évitée par une ventilation locale.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Aspect</u>

État physique : Liquide. Couleur : Blanc.

Odeur : Caractéristique. : Non disponible. Seuil olfactif Point de fusion/point de : Non disponible.

congélation

Point d'ébullition, point : 149°C (300.2°F)

d'ébullition initial et intervalle

d'ébullition

: Non disponible. Inflammabilité

: Plus grande gamme connue: Seuil minimal: 1.4% Seuil maximal: 7.6% (naphta Limites inférieure et lourd (pétrole), hydrotraité)

Point d'éclair : Vase clos: 41°C (105.8°F) [Pensky-Martens]

Température d'auto-

supérieure d'explosion

inflammabilité

| Nom des composants | °C | °F | Méthode | |
|---|-----------|-----------|---------|--|
| Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics | 280 à 470 | 536 à 878 | | |
| naphta lourd (pétrole), hydrotraité | 280 à 470 | 536 à 878 | | |
| 2-méthylpentane-2,4-diol | 305.85 | 582.5 | | |

Température de décomposition

: Non disponible.

pН : Non applicable. [DIN EN 1262]

: 19-12-2023 Date d'édition/Date de révision Version : 1 **AkzoNobel** 11/21 Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure

DIRECT SUR ROUILLE PEINTURE FER BRILLANT ARGENT

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Viscosité Cinématique (température ambiante): 512 mm²/s [DIN EN ISO 3219]

Cinématique (40°C): 201 mm²/s [DIN EN ISO 3219]

Solubilité(s)

Support Résultat l'eau froide Non soluble [OESO (TG 105)]

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non applicable.

Pression de vapeur

| | Pres | ssion de va | peur à 20 °C | Pression de vapeur à 50 °C | | |
|---|-------------|-------------|----------------|----------------------------|-----|---------|
| Nom des composants | mm Hg | kPa | Méthode | mm Hg | kPa | Méthode |
| butane-1-ol | <7.5 | <1 | DIN EN 13016-2 | | | |
| Reaction mass of ethylbenzene and xylene | 6.7 | 0.89 | | | | |
| Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics | 0.75 à 2.25 | 0.1 à 0.3 | | | | |

Densité relative : 0.977

Densité de vapeur : Non disponible.

Caractéristiques particulaires

Taille des particules moyenne : Non applicable.

: 0

Pourcentage de particules

avant un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce

produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne

pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs

ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : 10.5 Matières incompatibles

matières oxydantes

10.6 Produits de

décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Date d'édition/Date de révision : 19-12-2023 Version

AkzoNobel Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure 12/21

DIRECT SUR ROUILLE PEINTURE FER BRILLANT ARGENT

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Le mélange a été évalué selon la méthode traditionnelle de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés toxicologiques. Voir Sections 2 et 3 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement.

Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

L'ingestion peut entraîner nausées, diarrhées et vomissements.

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

Toxicité aiquë

| Nom du produit/ composant | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|---|--|------------|------------------------|------------|
| Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics | CL50 Inhalation Vapeurs | Rat | 8500 mg/m ³ | 4 heures |
| naphta lourd (pétrole), hydrotraité | DL50 Voie orale CL50 Inhalation Vapeurs | Rat Rat | >6 g/kg 8500 mg/m³ | 4 heures |
| , | DL50 Voie orale | Rat | >6 g/kg | _ |

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Estimations de la toxicité aiguë

| Nom du produit/composant | Voie orale (mg/kg) | Voie cutanée (mg/kg) | Inhalation (gaz) (ppm) | Inhalation (vapeurs) (mg/l) | Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l) |
|--|-----------------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------------------|---|
| Reaction mass of ethylbenzene and xylene | N/A | 1100 | N/A | 11 | N/A |

Irritation/Corrosion

| Nom du produit/ composant | Résultat | Espèces | Potentiel | Exposition | Observation |
|--|----------------------------|---------|-----------|---------------------|-------------|
| Reaction mass of ethylbenzene and xylene | Yeux - Faiblement irritant | Lapin | - | 87 mg | - |
| , | Yeux - Irritant puissant | Lapin | - | 24 heures 5 mg | - |
| | Peau - Faiblement irritant | Rat | - | 8 heures 60 Ul | - |
| | Peau - Irritant moyen | Lapin | - | 100 % | - |
| | Peau - Irritant moyen | Lapin | - | 24 heures 500 mg | - |

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Date d'édition/Date de révision: 19-12-2023Version: 1Date de la précédente édition: Aucune validation antérieure13/21AkzoNobel

DIRECT SUR ROUILLE PEINTURE FER BRILLANT ARGENT

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

<u>Mutagénicité</u>

Conclusion/Résumé: Non disponible.

Cancérogénicité

| Nom du produit/ composant | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|------------------------------|----------|---------|--------|------------|
| Non disponible. | | | | |

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

| Nom du produit/composant | Catégorie | Voie d'exposition | Organes cibles |
|---|----------------------------|----------------------|---|
| Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics | Catégorie 3 | - | Effets narcotiques |
| Hydrocarbures, C9, aromatiques | Catégorie 3 | - | Irritation des voies respiratoires |
| Reaction mass of ethylbenzene and xylene | Catégorie 3 Catégorie 3 | - | Effets narcotiques Irritation des voies respiratoires |

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom du produit/composant | Catégorie | Voie d'exposition | Organes cibles |
|--|-------------|----------------------|----------------|
| Reaction mass of ethylbenzene and xylene | Catégorie 2 | - | - |

Danger par aspiration

| Nom du produit/composant | Résultat |
|---|-------------------------------------|
| Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics | DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 |
| Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics | DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 |
| Hydrocarbures, C9, aromatiques | DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 |
| naphta lourd (pétrole), hydrotraité | DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 |
| Reaction mass of ethylbenzene and xylene | DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 |

Informations sur les voies d'exposition probables

: Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer

somnolence ou vertiges.

Contact avec la peau : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation

de la peau.

Ingestion : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Date d'édition/Date de révision : 19-12-2023 Version : 1

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure 14/21 AkzoNobel

DIRECT SUR ROUILLE PEINTURE FER BRILLANT ARGENT

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Inhalation Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges

évanouissement

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

> irritation sécheresse gerçure

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels différés

Effets potentiels

: Non disponible.

immédiats

: Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels

: Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Généralités : Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation,

des gerçures et/ou une dermatite.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu. Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu. Toxicité pour la

reproduction

: Aucun effet important ou danger critique connu.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

11.2.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Le mélange a été évalué selon la méthode de la somme de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et n'est pas classé comme étant dangereux pour l'environnement, mais il contient une ou plusieurs substances dangereuses pour l'environnement. Voir Rubrique 3 pour plus de détails.

Date d'édition/Date de révision : 19-12-2023 Version

AkzoNobel Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure 15/21

DIRECT SUR ROUILLE PEINTURE FER BRILLANT ARGENT

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

| Nom du produit/ composant | Résultat | Espèces | Exposition |
|--|---------------------------------|--|------------|
| Poudre d'aluminium (stabilisée) | Aiguë CL50 38000 μg/l Eau douce | Daphnie - Daphnia magna | 48 heures |
| , | Aiguë CL50 1130 µg/l Eau douce | Poisson - Cobitidae - Fretin | 96 heures |
| | Aiguë CL50 260 μg/l Eau douce | Poisson - Ctenopharyngodon idella - Fretin | 96 heures |
| | Aiguë CL50 310 μg/l Eau douce | Poisson - Oncorhynchus mykiss - Embryon | 96 heures |
| | Aiguë CL50 160 μg/l Eau douce | Poisson - Oncorhynchus mykiss - Embryon | 96 heures |
| | Aiguë CL50 120 μg/l Eau douce | Poisson - Oncorhynchus mykiss - Embryon | 96 heures |
| | Chronique NOEC 9 mg/l Eau douce | Plantes aquatiques - Ceratophyllum demersum | 3 jours |
| | Chronique NOEC 9 mg/l Eau douce | Plantes aquatiques - Ceratophyllum demersum | 3 jours |
| Reaction mass of ethylbenzene and xylene | Aiguë CL50 13400 μg/l Eau douce | Poisson - Pimephales promelas | 96 heures |

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit/ composant | LogP _{ow} | FBC | Potentiel |
|---|--------------------|------------|-----------|
| Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics | - | 10 à 2500 | élevée |
| naphta lourd (pétrole), hydrotraité | - | 10 à 2500 | élevée |
| Reaction mass of ethylbenzene and xylene | 3.12 | 8.1 à 25.9 | faible |

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

Date d'édition/Date de révision: 19-12-2023Version: 1Date de la précédente édition: Aucune validation antérieure16/21AkzoNobel

DIRECT SUR ROUILLE PEINTURE FER BRILLANT ARGENT

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux

: Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

Considérations relatives à l'élimination

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales.

provinciales, locales ou d'État.

Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, il est possible que le code de déchets initial du produit ne s'applique plus et qu'il faille lui assigner un nouveau code. Pour plus d'informations, contacter l'autorité locale de gestion des déchets.

Catalogue Européen des Déchets

La classification dans le catalogue des déchets Européens de ce produit, quant classé comme déchet est:

| Code de déchets | Désignation du déchet | |
|-----------------|---|--|
| | déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses | |

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Considérations relatives à l'élimination

: À l'aide des informations fournies dans cette fiche de données de sécurité, obtenir un avis de l'autorité de gestion des déchets pertinente pour la classification des

récipients vides.

Les récipients vides doivent être mis au rebut ou reconditionnés. Les récipients qui ne sont pas vides sont à traiter conformément aux exigence

légales nationales ou locales en terme de déchets.

Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

: 19-12-2023 Date d'édition/Date de révision Date de la précédente édition

: Aucune validation antérieure

Version : 1

17/21

DIRECT SUR ROUILLE PEINTURE FER BRILLANT ARGENT

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| | ADR/RID | IMDG |
|---|-----------|-----------|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | UN1263 | UN1263 |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | PEINTURES | PEINTURES |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 3 | 3 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III | III |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non. | Non. |

Informations complémentaires

ADR/RID

: **Exception pour les liquides visqueux** Ce liquide à viscosité de classe 3 n'est pas

sujet aux règlementations dans les contenants inférieurs à 450 l, de par la

réglementation 2.2.3.1.5.1.

Code tunnel (D/E)

IMDG : Urgences F-E. S-

DG : Urgences F-E, _S-E_

<u>Exception pour les liquides visqueux</u> Ce liquide à viscosité de classe 3 n'est pas

sujet aux règlementations dans les contenants inférieurs à 450 l, de par la

réglementation 2.3.2.5.

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments IMO

: Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

 Date d'édition/Date de révision
 : 19-12-2023
 Version
 : 1

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure 18/21 AkzoNobel

DIRECT SUR ROUILLE PEINTURE FER BRILLANT ARGENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Annexe XVII -

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise

sur le marché et à l'utilisation de certaines

substances et préparations dangereuses et de certains articles : Non applicable.

Autres Réglementations UE

COV : Les dispositions de la directive 2004/42/CE relative aux COV s'appliquent à ce

produit. Consulter l'étiquette et/ou la fiche de données techniques du produit pour

obtenir plus d'informations.

COV du produit prêt à

l'emploi

dangereux

: Non disponible.

: Référencé

Émissions industrielles (prévention et réduction

intégrées de la pollution) -

Air

Émissions industrielles : Référencé

(prévention et réduction intégrées de la pollution) -

Eau

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Point d'inflammabilité

Non inscrit.

les polluants organiques persistants

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

Critères de danger

Catégorie

P5c

461-7

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L : Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, RG 84

cyclics, < 2% aromatics

naphta lourd (pétrole), hydrotraité RG 84

Reaction mass of ethylbenzene and xylene RG 4bis, RG 84

Surveillance médicale : Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du

renforcée travail: non concerné

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Date d'édition/Date de révision : 19-12-2023 Version : 1

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure 19/21 AkzoNobel

DIRECT SUR ROUILLE PEINTURE FER BRILLANT ARGENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges DMEL = dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

N/A = Non disponible

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PNEC = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

SGG = Groupe de séparation

vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

| Classification | Justification |
|--------------------|-----------------------------|
| Flam. Liq. 3, H226 | D'après les données d'essai |
| STOT SE 3, H336 | Méthode de calcul |

Texte intégral des mentions H abrégées

| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
|--------|--|
| H228 | Matière solide inflammable. |
| H261 | Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les |
| | voies respiratoires. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite |
| | d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets |
| | néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets |
| | néfastes à long terme. |
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures |
| | de la peau. |
| | · |

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Date d'édition/Date de révision: 19-12-2023Version: 1Date de la précédente édition: Aucune validation antérieure20/21AkzoNobel

DIRECT SUR ROUILLE PEINTURE FER BRILLANT ARGENT

RUBRIQUE 16: Autres informations

Acute Tox. 4 TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4

Aquatic Chronic 2 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU

AQUATIQUE - Catégorie 2

Aquatic Chronic 3 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU

AQUATIQUE - Catégorie 3

DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -

Catégorie 2

LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3

MATIÈRES SOLIDES INFLAMMABLES - Catégorie 1

CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -

EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -

EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

SUBSTANCES ET MÉLANGES QUI, AU CONTACT DE L'EAU,

DÉGAGENT DES GAZ INFLAMMABLES - Catégorie 2

Date d'impression

Date d'édition/ Date de

révision

Asp. Tox. 1

Eye Irrit. 2

Flam. Liq. 3

Flam. Sol. 1

Skin Irrit. 2 STOT RE 2

STOT SE 3

Water-react. 2

: 19-12-2023: 19-12-2023

Date de la précédente : Aucune validation antérieure

édition

Version : 1

Unique ID : D2A5A60AAB0B1EEEA7D089B0605604ED

Avis au lecteur

 Date d'édition/Date de révision
 : 19-12-2023
 Version
 : 1

 Date de la précédente édition
 : Aucune validation antérieure
 21/21
 AkzoNobel